

**Présence des Membres du Comité de direction :**

M. GRENET François, Président

M. BOUARD Gilles, Président délégué

Mmes AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, BARROT Pierrette, BERLAND MILLET Stéphanie, CAIRAUT Océane LOPEZ Valérie, VEYSSY Catherine, MM. AUBLANC Serge, BARRAUT Jean-Claude, BLONDY Jonathan, COLLONAZ Brice, DARRIGUES Franck, DARROMAN Jean-Jacques, FOUILLET Laurent, GUAGLIARDI Loreto, LACOUÉ-NEGRE Michel, LAGARDE Bernard, LEYGE Marc, MICHELET Sylvain, ROUGER Alain, SELLE Jean-François, TOURRETTES Adrien.

**Excusés :**

MM. BASQ Stéphane, BONNET Jean-François, CHRISTY Cédric, DUBEAU Serge, ETHEVE Franck, GOUGNARD Alexandre, HONDELATTE Lilian, JOHNSON Timothée, SISSAOUI Mounir.

**Assistent :**

MM. Vincent VALLET, Eric LESTRADE, Jean-Claude MESSAGER,

M. Romain BLANCHET, Président de la CR Contrôle de Gestion des Clubs (en début de séance).

---

*Sur le fondement de l'article 10 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football (« Elle juge (...) l'application des présents règlements et des Statuts et Règlements des Liges (...) en appel et dernier ressort, pour ce qui concerne les décisions des Liges régionales, sauf en matière de contentieux électoral »), la présente décision est susceptible de recours devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux ([juridique@fff.fr](mailto:juridique@fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification..*

---

Le Président de la LFNA, François GRENET, ouvre la séance à 18h38 et remercie une nouvelle fois les membres du Comité de leur présence durant cette période estivale. Il dévoile l'ordre du jour et le dossier délicat du club de BERGERAC PERIGORD F.C. Il laisse aussitôt la parole à M. Romain BLANCHET, Président de la C.R. Contrôle de Gestion des Clubs.

*M. Sylvain Michelet se connecte à 19 h 05*

---

**1/ SITUATION DU CLUB DE BERGERAC PERIGORD F.C.**

M. Romain BLANCHET relate en premier lieu la chronologie des faits amenant la Commission Régionale de Contrôle de Gestion des Clubs (CRCGC), régalienne et compétente à auditionner en urgence le club de BERGERAC PERIGORD F.C. et son Président, lors d'une visioconférence le mardi 05 août en fin de matinée. La Commission se réunissant ce mercredi matin avec un complément de documents remis par le club.

Il fait état de la situation financière du club très délicate, déjà pointée par la DNCG début juillet entraînant l'exclusion des championnats nationaux de son équipe 1ère. Il évoque les documents fournis par le club sur le bilan financier négatif au 30 juin 2025 et les budgets prévisionnels sur les 3 saisons à venir trop optimistes pour le niveau régional 1.

Parallèlement, il informe les membres du Comité du dépôt d'un dossier auprès d'un Tribunal de Commerce laissant entendre une procédure de redressement judiciaire.

---

## COMITE DE DIRECTION REUNION DU MERCREDI 6 AOUT 2025 – VISIOCONFERENCE

PAGE 2/4

Au regard de ces éléments, et par unanimité des membres de sa commission, il préconise d'exclure l'équipe fanion de BERGERAC PERIGORD F.C. du plus haut niveau régional et la placer au niveau régional 3.

**Intervention de Franck DARRIGUES** sur la probabilité d'un dépôt de bilan du club concerné.

Réponse Romain BLANCHET : la probabilité est forte pour, au mieux, un redressement judiciaire s'il devait y avoir une audience au tribunal.

**Intervention de Jonathan BLONDY** souhaitant développer des arguments en faveur du club de BERGERAC PERIGORD F.C., par son rôle de Président de District de Dordogne.

Il fait part de son sentiment d'injustice sur la forme et le délai de convocation et d'absence de contradictoire pour permettre au club de se défendre dans des meilleures conditions.

Il trouve que la prise de décision du Comité à venir est trop précipitée sans une nouvelle vérification des comptes par un expert-comptable, dont les éléments seront rendus vendredi.

Il souligne les efforts entrepris par le club pour son budget de fonctionnement à venir, à grande majorité sur du bénévolat et sans défraiement des joueurs et tout encadrant technique.

Il apporte des éléments concernant le budget prévisionnel, qu'il considère sincère et réalisable en apportant des explications notamment sur la partie restauration, mécénat et déplacements des équipes.

Il conclut ses propos par une possible conséquence de « mort du club » si la rétrogradation en R3 est confirmée.

**François GRENET** remercie Jonathan pour ses propos bien légitimes. Il rappelle que la CRCGC est composée d'experts comptables, compétents pour traiter ce sujet financier dans le cadre de la mission qui lui est confiée.

Réponse Romain BLANCHET : rappelle que la Commission est indépendante. Il précise que les membres ont étudié le dossier et rendu une préconisation et non une sanction. La Commission a répondu à la demande de la LFNA, à la suite à la première décision de la DNCG d'exclure le club du niveau national, s'appuyant sur trois éléments que sont le budget prévisionnel, la situation nette négative et les dettes échues.

Il précise également que le cri du cœur du Président SCOTTI a été entendu. Cependant, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

**Intervention de P. BARROT** s'interrogeant sur le pourquoi de cette situation financière aussi dégradée.

Réponse Romain BLANCHET : indique qu'au vu des liasses fiscales antérieures, la saison précédente était pratiquement à l'équilibre.

**Intervention de G. BOUARD** qui mesure l'impact sportif d'une telle préconisation à quelques jours du début du championnat, interrogeant M. BLANCHET sur l'impact budgétaire en R3.

Réponse R. BLANCHET : le niveau R1 et le niveau R2 sont soumis aux règles comptables de la CRCGC alors que les clubs de niveau R3 n'ont pas cette obligation, indiquant toutefois que les dettes restent actives quel que soit le niveau d'engagement.

**Intervention de L. FOUILLET** qui souligne les bonnes relations avec le club malgré la situation financière dégradée mais arguant que le dépôt d'un dossier au tribunal de commerce avec une stratégie de recouvrement sur 3 années comporte de nombreux risques. Il précise également que la LFNA a accordé un échéancier au club jusqu'au 30 septembre 2025, permettant de débloquer les enregistrements de licence.

## COMITE DE DIRECTION REUNION DU MERCREDI 6 AOUT 2025 – VISIOCONFERENCE

PAGE 3/4

**Intervention de C. VEYSSY** saluant tout d'abord le travail des membres de la commission, dans une situation d'urgence, faisant confiance en leur compétence sur ce dossier. Elle souhaite toutefois connaître le niveau du budget du club de BERGERAC PERIGORD F.C. par rapport aux autres clubs de niveau Régional 1.

Réponse R. BLANCHET : le budget des charges est dans une moyenne assez basse avec des frais de fonctionnement assez limités et par comparaison aux budgets des autres clubs R1. L'inquiétude demeure sur la nature de la dette et un budget prévisionnel trop optimiste pour la combler.

---

Après toutes ces interventions, François GRENET remercie M. BLANCHET pour ces explications et rendus de conclusions, passant au vote sur la préconisation de la C.R.C.G.C. d'exclure l'équipe fanion du club de BERGERAC PERIGORD F.C. du niveau R1 et le maintenir au niveau R3.

Jonathan BLONDY, Président du District de la Dordogne ne pouvant pas prendre part au vote, quitte également la séance.

Les résultats du vote sont les suivants (20 votants) :

*Mme Valérie LOPEZ a quitté la séance à 19 h 13*

*M. Bernard LAGARDE a quitté la séance à 19 h 35*

- CONTRE la préconisation de la C.R.C.G.C. : **2 voix** (S. MICHELET / S. AUBLANC)
- ABSTENTION : **3 voix** (M.A. AYRAULT GUILLORIT / J.F. SELLE / L. GUAGLIARDI)
- POUR la préconisation de la C.R.C.G.C. : **15 voix**

⇒ A la majorité, les membres du CODIR valident la préconisation de la C.R.C.G.C. d'exclure le club de BERGERAC PERIGORD F.C. du niveau R1 et **l'intégrant au niveau R3.**

---

Gilles BOUARD souhaite désormais connaître les conséquences sportives de cette décision à quelques jours de la publication des calendriers.

Marc LEYGE et Vincent VALLET présentent une note rédigée par anticipation sur les conséquences sportives de cette décision en développant les différents repêchages afin d'obtenir une harmonisation de l'ensemble des poules régionales senior à 12 équipes. **Le détail et la composition des poules figurent en annexe 1.**

A l'issue de la présentation, aucune objection n'est faite en séance. Les poules seniors sont donc adoptées.

---

## **2/ CALENDRIER GENERAL DES COMPETITIONS FEMININES JEUNES**

Le calendrier figurant en annexe 2 est validé à l'unanimité des membres.

### 3/ GROUPEMENT DE JEUNES

**District Dordogne Périgord** : validation à l'unanimité des membres pour la création groupement de jeunes nommé « *Groupement Jeunesse Vézère Périgord Noir* » (clubs : Hautefort, Bachelière et Thenon Limeyrat Fossemagne) (avec avis favorable du district lors de sa réunion du 24/07/2025).

---

### 4/ QUESTIONS DIVERSES

Gilles BOUARD souhaite informer les membres qu'une réunion de rentrée en visioconférence des clubs R1 aura lieu le lundi 25 août à 19h00. Il sera abordé les nouveautés de la saison dont la probable intégration de la fiche de liaison en collaboration avec la C.R. DELEGUES et J.C. MESSEGER.

Pierrette BARROT et Sylvain MICHELET abordent le sujet des licences avec quelques clubs s'inquiétant de l'absence de validation et d'un certain retard. Vincent VALLET souhaite les rassurer sur cette période estivale toujours délicate avec l'objectif de « rattraper » ce léger retard d'ici 15 jours. Il est entendu que des moyens supplémentaires (interne ou recrutement) sont envisagés pour rester le plus efficace possible.

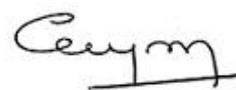
J.F. SELLE souhaite revenir sur les courriels contradictoires reçus par la Ligue du Football Amateur quant à l'expérimentation des caméras pour les officiels sur le territoire de la LFNA. Un débat s'installe sur ce « flou » actuel, François GRENET s'engageant à obtenir enfin des réponses claires et formalisées par l'instance fédérale.

Fin de réunion à 20 h 15.

Le Président, François GRENET



La Secrétaire Générale, Catherine VEYSSY



## COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES CLUBS REUNION DES 05 ET 06 AOUT 2025

PAGE 1/1

PV N°1 en Visioconférence

Présents :

- Monsieur Romain BLANCHET, Président de la CRCC Nouvelle Aquitaine
- Madame Justine DESCHAMPS, Vice-Présidente de la CRCC Nouvelle Aquitaine (uniquement le 05 août 2025)
- Monsieur Pascal DECOUT, Membre élu de la CRCC Nouvelle Aquitaine,
- Monsieur Pierre FRIQUET, Membre élu de la CRCC Nouvelle Aquitaine,
- Monsieur Patrick GUERITTE, Membre élu de la CRCC Nouvelle Aquitaine,
- Monsieur Jean-Marie GRELLIER, Membre élu de la CRCC Nouvelle Aquitaine,
- Monsieur Nicolas JASKOT, Membre élu de la CRCC Nouvelle Aquitaine,
- Monsieur Philippe TERMENIERE, Membre élu de la CRCC Nouvelle Aquitaine.

Objet : Audition du club du FC BERGERAC PERIGORD le 05 août 2025

Présent : Mr Anthony SCOTTI, Président du Club de FC BERGERAC PERIGORD

---

### Relevé de décisions :

Vu, la situation nette estimée au 30 juin 2025, les procédures en cours (alerte, conciliation, procédure collective), et l'endettement échu demeurant.

Vu, le prévisionnel qui apparait minimiser certaines dépenses et présenter un mécénat trop optimiste.

*Par ces motifs la CRCCG arrive à la conclusion que le budget présenté n'est pas compatible en l'état avec l'évolution de l'équipe fanion masculine en Régionale 1 et préconise son évolution en Régionale 3. L'équipe Féminine évoluant en Régionale 1 n'est pas impactée par ladite décision.*

---

Romain BLANCHET  
Président de la Commission,



## CONSEQUENCES SPORTIVES DECISION C.R.C.C. – BERGERAC PERIGORD F.C.

PAGE 1/6

### SITUATION FINANCIERE DU BERGERAC PERIGORD F.C.

La Commission prend connaissance ce jour de la décision de la Commission Régionale de Contrôle des Clubs, qui, après avoir audité lundi 05 Août les représentants du club de BERGERAC PERIGORD F.C. sur la situation financière du club au regard d'un engagement en R1, rétrograde son équipe fanion au niveau Régional 3 et place son équipe réserve à la disposition du District de la Dordogne.

Sous réserve de l'approbation de cette décision par le Comité de Direction de la L.F.N.A., qui se réunira ce jour en fin de journée, les conséquences sportives sont les suivantes, en application des règlements généraux de la LFNA et son article 15.5 cité ci-dessous.

### CONSEQUENCE EN REGIONAL 1

Considérant l'exclusion de l'équipe de BERGERAC PERIGORD F.C. du niveau régional 1 et l'application de l'article 15.5 des RG de la LFNA pour combler cette vacance :

*" 5/ A l'exception des points 1/ et 2/, en cas de vacance dans une poule, il sera procédé au repêchage de la meilleure équipe reléguée de la poule. A défaut, elle sera choisie parmi les autres équipes reléguées des autres poules . »*

La Commission propose le repêchage en R1 du club de l'E.S. BOULAZAC, classé meilleur 11<sup>ème</sup> au quotient des deux poules de R1 à l'issue de la saison 2024/2025.

Une nouvelle version de composition des poules de Régional 1 à la suite de ce repêchage figure en annexe 1 (les clubs ayant changé de poule étant surlignés) et sera présentée ce jour au Comité de Direction de Ligue pour validation définitive et toujours sous réserve des procédures en cours.

### CONSEQUENCES EN REGIONAL 2

1/ Considérant l'exclusion de l'équipe de BERGERAC PERIGORD F.C. du niveau régional 1 et le repêchage du club de l'E.S. BOULAZAC (voir paragraphe ci-dessus) et toujours par application de l'article 15.5 des RG de la LFNA pour combler cette nouvelle vacance.

*" 5/ A l'exception des points 1/ et 2/, en cas de vacance dans une poule, il sera procédé au repêchage de la meilleure équipe reléguée de la poule. A défaut, elle sera choisie parmi les autres équipes reléguées des autres poules . »*

La Commission propose le repêchage en R2 du club du C.S. LEROY ANGOULEME, classé meilleur 11<sup>ème</sup> des 6 poules de R2 à l'issue de la saison 2024/2025.

2/ Considérant l'exclusion de l'équipe réserve de BERGERAC PERIGORD F.C. au niveau régional 2 et toujours par application de l'article 15.5 des RG de la LFNA pour combler cette vacance

*" 5/ A l'exception des points 1/ et 2/, en cas de vacance dans une poule, il sera procédé au repêchage de la meilleure équipe reléguée de la poule. A défaut, elle sera choisie parmi les autres équipes reléguées des autres poules . »*

La Commission propose le repêchage en R2 du club de l'E.S. BLANQUEFORTAISE, classé 2<sup>nd</sup> meilleur 11<sup>ème</sup> des 6 poules de R2 à l'issue de la saison 2024/2025.



## CONSEQUENCES SPORTIVES DECISION C.R.C.C. – BERGERAC PERIGORD F.C.

PAGE 2/6

Une nouvelle version de composition des poules de Régional 2 à la suite de ce deux repêchages figure en annexe 2 (**les clubs ayant changé de poule étant surlignés**) et sera présentée ce jour au Comité de Direction de Ligue pour **validation définitive** et **toujours sous réserve des procédures en cours**.

---

### CONSEQUENCES EN REGIONAL 3

Considérant l'exclusion de l'équipe fanion de BERGERAC PERIGORD F.C. du niveau régional 1 et son intégration au niveau R3 et l'application de l'article 15.5 des RG de la LFNA pour combler les vacances des deux clubs repêchés en R2 (voir paragraphe ci-dessus).

*" 5/ A l'exception des points 1/ et 2/, en cas de vacance dans une poule, il sera procédé au repêchage de la meilleure équipe reléguée de la poule. A défaut, elle sera choisie parmi les autres équipes reléguées des autres poules . »*

La Commission propose le repêchage en R3 du club du C.A. SALLOIS, classé meilleur 11<sup>ème</sup> des 12 poules de R3 à l'issue de la saison 2024/2025.

---

Une nouvelle version de composition des poules de Régional 3 à la suite de ce repêchage et de l'intégration de BERGERAC PERIGORD F.C. figure en annexe 3 (**les clubs ayant changé de poule étant surlignés**) et sera présentée ce jour au Comité de Direction de Ligue pour **validation définitive** et **toujours sous réserve des procédures en cours**.

---

## ANNEXE 1 – NOUVELLE COMPOSITION DES POULES DE REGIONAL 1

### REGIONAL 1

#### POULE A

- 16. Angoulême Charente F.C. (2)
- 16. Jarnac Sports
- 17. F.C. Périgny
- 17. Rochefort F.C.
- 19. E.S.A. Brive
- 24. **Trélissac Antonne Périgord F.C.**
- 79. R.C. Parthenay Viennay
- 79. F.C. Nueillaubiers
- 79. F.C. Bressuire
- 79. Thouars Foot 79
- 86. **E.S. Buxerolles**
- 86. C.A. Neuville
- 87. **Limoges Football**
- 87. C.S. Feytiat

#### POULE B

- 24. E.S. Boulazac**
- 33. F.C. St Médard en Jalles
- 33. S.A. Mérignacais
- 33. F.C. Biganos
- 33. F.C.E. Mérignac Arlac
- 33. **Stade Bordelais**
- 33. Jeunesse Villenavaise
- 33. **F.C. Girondins de Bordeaux (2)**
- 40. St-Paul Sport
- 47. Ent. Boé Bon Rencontre
- 47. F.C. Marmande 47
- 64. A.S. Mazères Uzos Rontignon
- 64. Arin Luzien
- 64. Aviron Bayonnais (2)

## ANNEXE 2 – NOUVELLE COMPOSITION DES POULES DE REGIONAL 2

### REGIONAL 2

#### POULE A

- 17. **E.S. La Rochelle**
- 17. F.C. Dompierre Ste-Soulle
- 79. Thouars Foot 79 (2)
- 79. **C.O. Cerizay**
- 79. Avenir 79 F.C.
- 79. F.C. Chauray (2)
- 86. **U.E.S. Montmorillon**
- 86. Stade Poitevin F.C. (2)
- 86. U.S. Chauvigny (2)
- 86. E.S. Beaumont St-Cyr
- 86. Ozon F.C
- 86. **F.C. 3 Vallées 86**

#### POULE B

- 16. **F.C. Charente Limousine**
- 19. Tulle Football Corrèze
- 19. A.S. de St-Pantaléon de Larche
- 19. A.S. Jugeals Noailles
- 23. E.F. Aubussonnais
- 23. E.S Guérétoise
- 23. Avenir de Gouzou
- 86. C.A. St Savin St Germain
- 86. La Ligugéenne
- 87. **A.S. Aix sur Vienne**
- 87. **J.A. Isle**
- 87. U.S.E. Couzeix-Chaptelat

#### POULE C

- 16. Stade Ruffécois
- 16. **La Roche Rivières F.C.T.**
- 17. **A.S Cozes**
- 17. **L.D.R.B. Chatellaillon Yves**
- 17. Etoile Maritime F.C.
- 33. **F.C.E. Mérignac Arlac (2)**
- 33. U.S. Cenon
- 33. C.M.O. Bassens
- 33. U.S. Bouscataise
- 33. F.C.G. St Emilionnais
- 79. U.A. Chamois St-Flo
- 79. O.L. St-Liguair Niort

#### POULE D

- 16. J.S. Sireuil
- 16. Alliance Foot 3B
- 16. C.S. Leroy Angoulême**
- 24. **Trélissac Antonne Périgord F.C. (2)**
- 24. Prignonrieux F.C.
- 33. E.S. Blanquefortaise**
- 33. F.C. Arzac Le Pian Médoc
- 33. **F.C. Coteaux Libournais**
- 33. Union St Bruno
- 33. F.C. Cœur Médoc Atlantique
- 33. **F.C. St André de Cubzac**
- 33. St Stade Médardais

#### POULE E

- 33. **F.C. Portes Entre Deux Mers**
- 33. F.C. Pessac Alouette
- 33. Jeunesse Villenavaise (2)
- 33. F.C. Andernos Sport
- 33. F.C. Talence
- 33. La Brède F.C.
- 40. Seignosse Capbreton Soustons
- 40. Biscarrosse Olympique
- 40. **F.C. Tartas St Yaguen**
- 40. **E.S. Montoise**
- 64. Les Genets d'Anglet Foot (2)
- 64. Les Croisés St-André Bayonne

#### POULE F

- 33. E.S. Audenge
- 33. U.S. Lormont
- 33. F.C. des Graves
- 33. Patronage Bazadais
- 33. Stade Bordelais (2)
- 40. **A.S. Tarnos**
- 40. Stade Montois
- 40. F.C. Doazit
- 47. S.U. Agenais
- 47. **F.C. Porte d'Aquitaine 47**
- 64. F.C. Lescarien
- 64. Hiriburuko Ainhara

## ANNEXE 3 – NOUVELLE COMPOSITION DES POULES DE REGIONAL 3

### REGIONAL 3

#### POULE A

17. Aunis Avenir F.C  
17. A.S. Nieul sur Mer  
17. F.C. Réthais  
79. **Eveil Le Tallud**  
79. F.C. Airvo St Jouin  
79. F.C. Bressuire (2)  
79. S.C. Thouarsais  
79. Inter Bocage F.C.  
79. F.C. Autize  
86. U.S. Migné Auxances  
86. E.S. Buxerolles (2)  
86. A.S. Mignaloux-Beauvoir

#### POULE B

17. E.S. La Rochelle (2)  
17. A.A.A.M. Laleu La Pallice  
79. **S.A. Moncoutant**  
79. F.C. Chanteloup Courlay Chapelle  
79. E.S. Aubinrorthais  
79. Gâti-Foot  
79. U.S. St Sauveur  
79. F.C. Sud Gâtine  
86. S.O. Chatelleraut (2)  
86. C.S. Naintré  
86. F.C. Fontaine Le Comte  
86. E.S. Nouaillé

#### POULE C

19. E.S. Ussel  
19. Tulle Football Corrèze (2)  
23. C.S. Boussac  
23. U.S.C. Bourgneuf  
23. **Rapid Ste Feyre F.C.**  
87. C.S. Feytiat (2)  
87. U.S. St Léonard de Noblat  
87. **Avenir Nord Foot 87**  
87. U.S. Bessines Morterolles  
87. U.S.A. Compreignac  
87. C.A. Rilhac Rancon  
87. A.S. Panazol (2)

#### POULE D

16. O.F.C. de Ruelle  
16. A.S. Puymoyen  
16. E.S. Linars  
24. **Bergerac Périgord F.C.**  
24. F.C. La Tour Mareuil Verteillac  
24. C.O. Coulounieix Chamiers  
24. Montpon Menesplet F.C.  
24. Limens J.S.A.  
24. E.S. Boulazac (2)  
87. **A.S. St Junien**  
87. S.C. Verneuil sur Vienne  
87. J.S. Lafarge Limoges

#### POULE E

16. **A.S. St Yrieix**  
16. U.A. Cognac Football  
16. J.S. Grande Champagne  
17. Rochefort F.C. (2)  
17. Royan Vaux A.F.C.  
17. St Palais Sport  
79. A.S. Echiré St Gelais  
79. E.S. Celles Verrines  
79. A.S. Pays Mellois  
86. J.S. Nieul L'Espoir  
86. E.S. Château Larcher  
86. **Usson Poitou Isle Jourdain**

#### POULE F

16. J.S. Basseau Angoulême  
16. A.S.F.C. Vindelle  
16. S.C. Mouthiers  
17. F.C. Sud 17  
17. F.C.S. Jonzac St Germain  
24. U.S. **Bergerac La Cattede**  
24. **U.S. Chancelade Marsac**  
33. F.C. Loubésien  
33. **Libourne F. Association 2024**  
33. U.S. Nord Gironde  
33. F.C. Estuaire Haute Gironde  
33. F.C. Alliance du Moron

## REGIONAL 3

### POULE G

- 19. Ent. SR3V
- 19. U.S. Donzenacoise
- 19. E.S.A. Brive (2)
- 19. Ent. Nonards Ailliac
- 24. **A.S. Nontron St Pardoux**
- 24. F.C. Sarlat Marcillac
- 24. F.C. Thenon Limeyrat
- 24. F.C. Coteaux Pécharmant
- 24. C.A. Ribéacois
- 24. **S.A. Sanilhacois**
- 87. J.A. Isle (2)
- 87. U.S.E. Couzeix Chaptelat (2)

### POULE H

- 33. U.S. Coutras
- 33. F.C. Mascaret
- 33. U.S. Lormont (2)
- 33. F.C. Médoc Océan
- 33. A.S. Taillanaise
- 33. F.C. Rive Droite 33
- 33. **F.C. Portes Entre Deux Mers (2)**
- 40. U.S. Marsan
- 47. **A.S.S.A. Pays du Dropt**
- 47. Mas A.C.
- 47. **A.V. Casseneuil Pailloles**
- 47. Confluent Foot 47

### POULE I

- 33. C.A. Sallois**
- 33. F.C.E. Mérignac Arlac (3)
- 33. **Haillan Foot 33**
- 33. Targon Soullignac F.C.
- 33. S.A.G. Cestas (2)
- 33. C.A. Castet en Dorthe
- 40. F.C. Born
- 40. **F.C. St Vincent de Paul**
- 64. E.S.M.A.N. Meillon
- 64. E.S. Nay Nath Vielha
- 64. F.C. La Ribère
- 64. Pau Bleuets Notre Dame

### POULE J

- 33. Cazaux Olympique
- 33. U.S. Cenon (2)
- 33. U.S. Lège Cap Ferret (2)
- 33. **F.C. St Médard en Jalles (2)**
- 33. F.C. Belin Beliet
- 33. Les Coqs Rouges de Bordeaux
- 40. Stade Ygossais
- 40. F.C. St Martin de Seignanx
- 64. Hiriburuko Ainhara (2)
- 64. **Elan Boucalais**
- 64. Les Labourdins d'Ustaritz
- 64. **J.A. Biarritz**

### POULE K

- 33. **F.C. Martignac Illac**
- 33. U.S. Bouscataise (2)
- 33. R.C. de Bordeaux
- 33. F.C. Bassin d'Arcachon (2)
- 33. **C.S. Lantonnais**
- 33. R.C. Chambéry
- 40. S.C. St Pierre du Mont
- 40. F.C. Hagetmau
- 64. Union Jurançonnaise
- 64. A.L. Poey de Lescar
- 64. Hasparren F.C.
- 64. S.A. Mauléonais

### POULE L

- 33. S.A. Mérignacais (2)
- 33. S.C. Cadaujac
- 33. C.A. Béglais
- 33. F.C. Pays Aurossais
- 33. La Brède F.C. (2)
- 33. F.C. Sud Gironde
- 40. **St Paul Sports (2)**
- 40. **F.C. St Geours**
- 64. Union Portugaise de Pau
- 64. F.C. Artiguelouve Aubertin Arbus
- 64. Avenir Mourenxois
- 64. F.C. Oloron Béarn

DATES	VACANCES SCOLAIRES	ACTIONS TECHNIQUES	COUPE NIKE FEMININE U18	U18 F. à 11 ELITE LFNA	Coupe U18F. à 11	U15 F. à 11 ELITE LFNA	COUPE U15 F. à 11	
<b>Samedi</b>	La Commission compétente est souveraine pour replacer, aux dates laissées libres sur ce calendrier, des rencontres qui ne se seraient pas jouées (intempéries, cas exceptionnel) aux dates prévues.							
16/08/2025	Rentrée scolaire le lundi 1er septembre							
23/08/2025								
30/08/2025								
06/09/2025			TOUR 1					
13/09/2025								
20/09/2025								
27/09/2025								
04/10/2025								
11/10/2025								
18/10/2025	Du samedi 18 octobre au dimanche 2 Novembre		TOUR 2					
25/10/2025								
01/11/2025 (toussaint)			TOUR 3					
08/11/2025				J1				
mardi 11/11/2025 (armistice)								
15/11/2025				J2				
22/11/2025			FINALE REGIONALE	J3				
29/11/2025				RAT				
06/12/2025				J4				
13/12/2025			1/32èmes de Finale	J5				
20/12/2025	Du samedi 20 décembre au dimanche 4 janvier			RAT				
27/12/2025								
03/01/2026					RAT			
10/01/2026			1/16èmes de Finale	J6				
17/01/2026				J7				
24/01/2026				J8				
31/01/2026			1/8èmes de Finale	J9				
07/02/2026	Du samedi 7 au dimanche 22 février			RAT	TOUR 1		TOUR 1	
14/02/2026				RAT				
21/02/2026					J10		J1	
28/02/2026				J11		J2		
07/03/2026			1/4 de Finale	J12		J3		
14/03/2026				RAT	TOUR 2	RAT	TOUR 2	
21/03/2026				J13		J4		
28/03/2026				J14		J5		
04/04/2026	Du samedi 4 au dimanche 19 avril			RAT		J6		
Lundi 06/04/2026 (pâques)								
11/04/2026					RAT		RAT	
18/04/2026				1/2 Finales	J15	TOUR 3	RAT	TOUR 3
25/04/2026					J16		J7	
Vendredi 01/05/2026 (fête du travail)								
02/05/2026				J17	TOUR 4	J8	TOUR 4	
Vendredi 08/05/2026 (victoire 1945)								
09/05/2026			FINALE	RAT		J9		
Jeudi 14/05/2026 (Ascension)					1/2 FINALES	RAT	1/2 FINALES	
16/05/2026				J18		RAT		
23/05/2026						J10		
Lundi 25/05/2026 (Pentecôte)								
30/05/2026				BARRAGE ALLER	FINALE		FINALE	
06/06/2026				BARRAGE RETOUR				
13/06/2026								
20/06/2026								
27/06/2026								